



Les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)

interviennent pour accompagner les médecins dans la prévention et la prise en charge des pathologies respiratoires / allergiques

Les pathologies respiratoires et/ou allergiques liées à l'environnement sont une préoccupation de santé publique. Leur évolution peut être influencée par des facteurs environnementaux, dont les polluants de l'air intérieur qui, par la multiplicité et la permanence des sources d'exposition, ont un rôle majeur dans l'apparition ou l'aggravation des symptômes.

Il peut vous être difficile d'obtenir des informations précises sur les facteurs défavorables à la santé respiratoire de vos patients, qu'ils soient liés à l'état structurel du logement ou à des usages dans celui-ci non adaptés à la santé respiratoire.

Sur votre prescription, les conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) réalisent une visite au domicile de vos patients afin d'identifier les risques d'exposition problématiques et de les accompagner dans la démarche de diminution de ceux-ci.



Quelles sont les étapes d'une visite CMEI ?

- Recueil des données de l'habitat (température, humidité, ventilation, chauffage ...)
- Recueil d'informations sur les habitudes et modes de vie des occupants
- Constat visuel de sources de polluants biologiques et chimiques de l'environnement intérieur, avec prélèvements et analyses si nécessaire
- Conseils personnalisés et hiérarchisés au patient et à sa famille sur les pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur
- Recherche conjointe des moyens d'obtenir une diminution optimale des allergènes et polluants
- Réalisation de prélèvements s'ils sont jugés pertinents par le conseiller.

Dans quels cas prescrire une visite ?

Lorsque l'environnement intérieur du patient que vous suivez pour pathologie respiratoire/allergique a, ou semble avoir un rôle dans le déclenchement, la persistance ou l'aggravation des symptômes.

Exemples :

- malgré le traitement, les symptômes de votre patient persistent voire s'aggravent
- plusieurs membres d'une famille vivant sous le même toit présentent des symptômes allergiques/respiratoires
- votre patient vous décrit un logement avec des phénomènes d'humidité récurrents
- ...

Comment prescrire une visite de CMEI ?

Remplir la demande d'intervention-type CMEI et la renvoyer au secrétariat du Réseau CMEI (coordonnées ci-dessous)

Quelles sont les modalités de l'intervention ?

Suite à l'envoi de votre prescription, un CMEI prend contact avec le patient afin de planifier une visite au domicile. La durée de la visite est d'environ 1h30. Le coût de la visite est pris en charge par les financeurs du dispositif. A l'issue de la visite, un compte-rendu vous est envoyé ainsi qu'au patient.

Nota bene : La visite CMEI n'est pas un dispositif permettant, en première intention :

- de contribuer et d'aboutir à un relogement
- de contribuer à la résolution d'un litige entre bailleur et locataire(s)
- de contribuer à la résolution d'un litige de voisinage

Coordonnées du secrétariat du Réseau CMEI en Nouvelle Aquitaine :

Tél : 05.35.54.06.28

Fax : 05.35.54.04.27

Mail : cmei-na@appa.asso.fr

Site web national : www.cmei-france.fr

Demande d'enquête environnementale

D'UN(E) CONSEILLER(E) MEDICAL(E) EN ENVIRONNEMENT INTERIEUR (CMEI)

A adresser par mail : cmei-na@appa.asso.fr ou par fax au 05.35.54.04.27
Téléphone du secrétariat : 05.35.54.06.28

MEDECIN

Le docteur Téléphone :
Adresse postale :
Courriel :
Spécialité : ☐ pneumologue ☐ généraliste ☐ allergologue ☐ pédiatre ☐ autre :
Statut : ☐ médecin hospitalier ☐ libéral ☐ PMI

PATIENT

Nom : Prénom :
Né(e) le :/...../..... Sexe : ☐ F ☐ M
Adresse postale : Téléphone :
..... Courriel :
.....
Autre(s) membre(s) de la famille suivi(s) pour une pathologie respiratoire/ allergique : ☐ Oui ☐ Non
Si oui : âge(s) :

CONTEXTE MEDICAL ET ENVIRONNEMENTAL

DIAGNOSTIC MÉDICAL :
Si asthme : ☐ léger ☐ modéré ☐ sévère // ☐ contrôlé ☐ non-contrôlé
Si rhinite : Chronique : ☐ Oui ☐ Non // Réfractaire au traitement : ☐ Oui ☐ Non
ALLERGIES CONNUES :

	Positif	Négatif	Non réalisé
Acariens	☐	☐	☐
Animaux	☐	☐	☐
Pollens	☐	☐	☐
Moisissures	☐	☐	☐
Autres :			

☐ Autre pathologie respiratoire/ allergique :
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Pathologie/Environnement):
.....
.....
.....
.....

ATTENTES MEDICALES

☐ Appui ciblé à vos recommandations ☐ Aide au changement de comportement de votre patient
☐ Apport d'éléments pour compléter votre bilan ☐ Autres :
☐ Aide à l'éviction des facteurs participatifs

En donnant votre accord, vous convenez et acceptez que les informations recueillies soient uniquement transmises au Secrétariat du Réseau CMEI néo-aquitain et au conseiller en charge de la visite. Elles font l'objet d'un traitement informatique à des fins d'organisation et d'évaluation (application sécurisée, non diffusées à des tiers, pas d'utilisation commerciale). Conformément à la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/ 679 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat (05.35.54.06.28 / cmei-na@appa.asso.fr)

Date : / / Signature du médecin (cachet) : Accord du patient (obligatoire) :

Dispositif financé par :

En partenariat avec :